

tion. Je donne donc maintenant avis que, le moment venu, je vais invoquer l'article 51 du Règlement pour protester contre la motion.

• (5.40 p.m.)

[Français]

**M. André Fortin (Loitbinière):** Monsieur l'Orateur, c'est une des premières fois que nous voyons le très honorable premier ministre (M. Trudeau) assister à un débat et il en profite pour imposer la règle de clôture. Ayant fini sa...

**Des voix:** Oh, oh.

**M. Fortin:** Monsieur l'Orateur, je demanderais votre collaboration pour rappeler à l'ordre les bouffons d'en face.

**M. l'Orateur:** A l'ordre.

**M. Fortin:** Je remarque avec consternation, monsieur l'Orateur, que cette première présence du très honorable premier ministre à un débat de la plus haute importance, en ce qui a trait à l'existence et au bon fonctionnement de ce Parlement—qui est l'institution première de ce pays—n'était que pour imposer la clôture, au moyen d'une autre loi de clôture. A mon sens, cela est honteux!

Les députés d'en face, qui sourient et rient depuis le début de l'annonce malheureuse du président du Conseil privé (M. Macdonald), auraient dû être à la place des représentants des divers partis de l'opposition, lors des réunions qui ont eu lieu depuis jeudi dernier, dans le dessein d'en arriver à une solution de compromis.

D'abord, le gouvernement prétend que l'opposition n'est pas d'accord en vue de trouver un compromis. Je ferai remarquer que la proposition visant à trouver un compromis, pour montrer notre bonne volonté, a été faite par l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles), qui est un député de l'opposition et non pas un député ministériel.

Ceci constitue la preuve, monsieur l'Orateur, que tous les députés de l'opposition étaient d'accord, non pas pour s'opposer stupidement au gouvernement, mais pour continuer la collaboration qui existe depuis le début de la session, afin de mettre fin à ce débat sur une base d'entente, sur une base parlementaire.

Or le gouvernement, à la suite des délibérations amicales, à la suite de la tentative quasi surhumaine des représentants des divers partis de l'opposition, qui offraient leur collaboration et faisaient des propositions, a donné comme seule réponse intelligente qu'il fallait appliquer la règle de clôture avec le sourire, et je dis encore que c'est dictatorial et absolument inacceptable.

[M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre).]

Ce que je trouve de plus étrange, monsieur l'Orateur, c'est qu'il y ait dans les rangs des députés ministériels des anciens combattants qui ont participé aux deux grandes guerres et qui ont lutté contre la dictature dont ils se font aujourd'hui les complices.

Monsieur l'Orateur, nous du Ralliement créditiste, nous disons «oui» à la collaboration, nous disons «oui» à la consultation, nous disons «oui» à l'entente, nous disons «oui» à la compréhension. Nous sommes prêts à entendre les propositions du gouvernement et à collaborer avec lui en tout temps. Toutefois, nous ne sommes pas prêts à nous vendre et à nous faire museler.

Monsieur l'Orateur, je vous ferai remarquer que ce fameux article 75c a d'abord été imposé de force au comité de la procédure et de l'organisation. De là, il a été imposé au comité spécial, dont une réunion vient de se terminer. Les négociations ont été rompues parce que le gouvernement, à cette réunion, nous a imposé de nouveau l'article 75c et en y tenant mordicus. Le gouvernement l'impose une troisième fois, à la Chambre, cette fois-ci. A mon avis, le gouvernement avait décidé depuis fort longtemps qu'il se servirait de son pouvoir de dictateur, de majorité, pour imposer ses vues au Parlement.

Monsieur l'Orateur, je vous ferai remarquer, avec tout le respect que je vous dois, que ce Parlement n'est pas une institution au service d'un cabinet ou d'un homme, mais au service de la population canadienne. Tous les députés y sont égaux et ont le droit de s'exprimer, de présenter des amendements visant à améliorer les lois.

Ce qu'il y a de plus odieux, à mon sens, relativement à l'article 75c, c'est que normalement les députés sont élus pour examiner les projets de loi, les lire, les étudier et tenter de les améliorer.

Or, en vertu de l'article 75c imposé par le gouvernement, on fixe une limite de temps sans savoir si les députés de l'opposition ont des amendements à proposer ou des points à faire valoir. Il en résulte, monsieur l'Orateur, que les députés n'ont pas la latitude voulue, les outils nécessaires, pour améliorer les lois et vraiment légiférer sérieusement, parce que le gouvernement s'est rendu maître du facteur primordial, de la pierre angulaire sur laquelle repose ce Parlement, c'est-à-dire le facteur temps.

Le gouvernement s'est rendu maître, monsieur l'Orateur, de ses propres députés, en les muselant et en les empêchant de parler. Il veut maintenant se rendre maître des députés des tiers partis de l'opposition, mais il ne réussira pas.

Depuis longtemps, monsieur l'Orateur, tous les observateurs reconnaissent que les députés